

Voir les versets relatifs

Titre.

Comme les trois premiers livres du Pent., celui-ci tire son nom de la traduction grecque des LXX, d'où il passa dans la Vulgate. Ce mot est pris dans le sens de dénombrement et ne se rapporte, en fait, qu'aux ch. 1-4 et 26, qui parlent du recensement des Israélites et des Lévites au Sinaï, puis à la sortie du désert. Le terme de Bammidbar (= « dans le désert », au milieu du premier verset du livre), dont les Juifs se servent pour le désigner, est plus conforme au contenu général du livre, dont l'intérêt est concentré sur le séjour des Israélites dans les divers déserts du Sinaï et de Paran et dans les plaines de Moab.

Subdivisions.

Ce livre, envisagé au point de vue du théâtre des événements qu'il raconte et des périodes dont il traite, est généralement divisé en trois sections :

-1 [No 1-10:10](#) (auxquels il faut ajouter les versets 29,32 de ce ch. 10), lois et instructions données à Israël dans le désert du Sinaï :

a) ch. 1-4, premier recensement ; ordre prescrit pour les campements ; dénombrement des Lévites ; rachat des premiers-nés ; fonctions des diverses familles lévétiques.

b) ch. 5-6, lois et règlements comprenant, entre autres, la loi dite des eaux de jalousie et celle sur le naziréat,

c) ch. 7- 10:10, prescriptions diverses : offrandes faites par les chefs des tribus pour la dédicace du tabernacle ; consécration des Lévites ; Pâque supplémentaire du 2 e mois, etc.

-2 [No 10:11-20 13](#), récits et lois de la période qui s'étend du Sinaï jusqu'au moment du départ de Kadès. Relevons : ch. 11, -les épisodes de Tabeéra, de Kibrôth-Hattaavâ et l'envoi des cailles ; ch. 12, les murmures de Marie et d'Aaron contre Moïse ; ch. 13-14, la mission des espions en Canaan ; ch. 16-18, les révoltes de Koré, de Dathan et d'Abiram ; la verge d'Aaron qui fleurit ; [No 20:1,13](#), mort de Marie à Kadès, et les eaux de Mériba.

-3 [No 20:14-36:13](#), de Kadès aux plaines de Moab. Ce troisième groupe rappelle d'abord ([No 20:14-21](#)) la vaine tentative faite auprès du roi d'Édom pour obtenir la permission de passer sur son territoire ; [No 20:22,29](#), mort d'Aaron au mont Hor ; [No 21:1,9](#), les serpents brûlants ; v. 10, 33, défaite des Amorrhéens et occupation du territoire entre Jabbok et

Amon ; ch. 22-24, histoire de Balaam ; ch. 25, les Israélites et l'idolâtrie de Baal-Peôr ; épisode de Phinéas ; [No 27:12-23](#), annonce de sa mort faite à Moïse et nomination de Josué comme son successeur ; ch. 28-30, temps fixé pour les sacrifices, loi sur les vœux ; ch. 31, guerre d'extermination des Madianites ; ch. 32, Gad, Ruben et Manassé établis à l'Est du Jourdain ; ch. 33, catalogue des stations du voyage au désert ; ch. 34-36, lois diverses concernant la conquête et l'établissement en Canaan. En faisant abstraction de la première partie du livre ([No 1-10:10](#)) qui est d'ordre statistique et légal et qui est la suite naturelle du Lévit., on peut dire, si l'on veut caractériser le but poursuivi par les rédacteurs du livre des Nomb., qu'ils ont eu en vue de raconter les faits qui s'échelonnèrent depuis le Sinaï jusqu'à l'arrivée d'Israël aux confins de Canaan.

Chronologie.

Nombres contient quelques dates appartenant au document P et qui montrent que le canevas chronologique a été emprunté à ce document. Ces dates sont :

- (a) Celle de [No 1:1](#) (voir verset 18), l'ordre donné à Moïse de faire le dénombrement des tribus « le 1^{er} jour du 2^e mois de [la 2^e](#) année » de la sortie d'Égypte ; les tribus sont encore au pied du Sinaï.
 - (b) [No 9:1](#) rappelle l'ordre donné à Moïse (ce le 1^{er} m. de [la 2^e](#) a. »), de célébrer la Pâque au temps fixé ; et [le verset 5](#) indique l'exécution de cet ordre, « [le 14](#) e j. du 1^{er} m. » de cette même année.
 - (c) Dans [No 10:11](#), la date du départ du Sinaï, « [le 20^e](#) j. du 2^e m. de [la 2^e](#) a. »
 - (d) Dans [No 33:3](#), « [le 1^{er}](#) m. et [le 15](#) e j. du 1^{er} m. » n'est qu'un rappel de la date de la Sortie.
 - (e) Dans [No 33:38](#), la date de la mort d'Aaron au mont Hor, « [le 1^{er}](#) j. du 5^e m. de la 40^ea. ».
- Il faut encore indiquer ici, comme appartenant aussi à P, le texte de 20:1 concernant la date de l'arrivée des tribus à Kadesh et dans lequel l'indication de l'année est omise : « au premier mois... ».
- De l'ensemble des données de P, il résulte que ce document se représente la situation comme suit : après l'envoi des espions au ch. 13, envoi qui aurait eu le désert de Sin comme point de départ, les tribus, pour avoir murmuré contre Yahvé, auraient été condamnées à errer pendant 40 ans dans le désert de Paran ([No 14:32](#)), jusqu'à ce que toute la génération adulte actuelle eût disparu. Cette période une fois écoulée, les Israélites se seraient avancés du côté du pays qui avait été exploré par les espions ; ils

seraient arrivés à Kadès. D'après P, il semble que ce document n'ait raconté, comme s'étant passé à Kadès, que le fait rapporté dans [No 20](#).

Or, d'après JE, Kadès aurait été le point où les espions revinrent rendre compte de leur mission ([No 13:25](#)) et qui fut, durant 38 ans, le centre de ralliement et le point de départ des pérégrinations des tribus ; c'est là que se seraient passés les événements racontés par JE, jusqu'au moment où ces tribus, s'étant vu refuser le passage à travers Édom, durent contourner ce territoire pour arriver dans la région de Moab. Comment, alors, concilier la donnée de P dans [No 20:1](#) (qui devait très probablement indiquer la 40 e année comme étant celle de l'arrivée à Kadès) avec la donnée de JE, qui avait déjà fait arriver les tribus à Kadès au moment dont parle [No 13:26](#) ? Le compilateur des divers documents, pour éviter les contradictions qui existaient entre eux, se sera borné à omettre dans P (verset 1a) la mention de l'année et à insérer (verset 1) ces mots de JE : « et le peuple habitait à Kadès ».

Pour arriver à une suite chronologique acceptable des événements racontés dans Nomb., il faudrait, en coordonnant les données empruntées aux diverses sources, admettre que :

- (a) la première partie du livre ([No 1:1-10](#)), qui est de P, seul utilisé dans ces chap., représente une période de 19 jours ([No 1:1 10:11](#)) ;
- (b) la deuxième ([No 10:11-33:38](#)), d'après le point de vue de JE, embrasse une période de 38 ans (du départ du Sinaï à la mort d'Aaron) ;
- (c) la dernière (depuis la mort d'Aaron, [No 33:38](#), P, jusqu'à la fin de la 40 e année), une période d'environ 5 mois. On est généralement d'accord pour admettre qu'un espace de 19 jours seulement semble bien court pour y concentrer tout ce qui s'est dit et fait d'après ces 10 premiers chapitres. Et, pour la dernière partie du voyage, il semble également très difficile de croire que les nombreux faits racontés par ces chap, aient pu se dérouler dans le court espace de 5 mois.

-Reste la partie centrale des Nombres, à laquelle, d'après JE, on pourrait rattacher la plus grande partie des faits qui sont racontés, depuis le départ du Sinaï jusqu'au moment où les tribus se dirigent vers les rives du Jourdain ; les 38 ans de pérégrination, avec Kadès comme centre d'opérations et de ralliement, semblent donc bien représenter une réalité possible.

Il semble même que, vu la place si importante que Kadès a tenue dans l'histoire du séjour au désert, on doive souscrire à cette conclusion de Lods Israël, vol. I, p. 201 : « Presque tous les épisodes intercalés, dans le texte actuel, entre le passage de la mer Rouge et l'arrivée au Sinaï ([Ex 16-18](#)) avaient primitivement pour théâtre la région de Kadès » qui,

pour la forme ancienne de la tradition conservée par J, aurait été « l'objectif, tout au moins le premier objectif, de l'exode des Israélites, le lieu de leur première rencontre solennelle avec Yahvé ».

Composition du livre.

Comme Gen., Ex et Lévit., No montre nettement qu'il n'est pas l'oeuvre d'une seule main, et encore moins de celle de Moïse. Partout il est parlé de ce dernier à [la 3](#) e personne ; dans un passage même ([No 12:3,8](#)), il est question de lui en des termes si élogieux qu'il serait impossible de supposer qu'un tel hommage fût sorti de sa propre plume. Un seul fragment, le catalogue des étapes parcourues par Israël au désert ([No 33](#)), est attribué à Moïse ; or, même pour ce chap., qui appartient à P dont il présente nettement les caractères particuliers et qui renferme 11 noms de stations ne se retrouvant que dans ce document, il paraît bien difficile d'admettre l'autorité de Moïse ; il s'agit ici, au contraire, d'un des morceaux les plus récents du Pent., de l'oeuvre d'un rédacteur qui voulait grouper, en un catalogue unique, les traditions qui avaient cours sur l'ensemble du voyage au désert. Baentsch (Comment, sur Ex. Lévit. Nomb., p. 672) pense que l'auteur de ce chap., a pu avoir à sa disposition un ou même plusieurs catalogues d'étapes, dont il aurait combiné les données avec celles du Pent. lui-même, dans lequel on ne retrouve pas 16 des noms mentionnés ch. 33. On a même supposé que chacune des 40 stations de la liste devait représenter une des 40 années passées au désert ; toutefois, cette opinion ne paraît pas soutenable, car, si le compilateur admet que les tribus ont quitté le Sinaï un an après la sortie d'Egypte et qu'elles ont passé le Jourdain à la fin de la 40 e année, il place 11 stations entre cette sortie et l'arrivée au Sinaï, tandis qu'il en assigne 9 à la 40 e année et qu'il n'en laisserait plus que 21 pour les 38 années restantes.

L'analyse du livre montre avec évidence qu'on y retrouve les mêmes documents que dans Gen., Ex et Le Seulément, ici, les emprunts faits à JE, la source combinée d'origine prophétique (voir Genèse et Exode), ne représentent qu'un quart à peine de l'ensemble du texte, l'apport de P, la source d'origine sacerdotale, constituant les trois autres quarts.

1. Le document JE réapparaît pour la première fois, depuis [Ex 34](#), dans [No 10](#), où l'on distingue nettement J dans v. 29, 32 et E dans v. 33-36 (parce qu'on y retrouve le nom de Hobab dont ce document se sert pour désigner le beau-père de Moïse). Toutefois, étant donnée l'étroite parenté d'origine de ces deux documents, il n'est pas facile d'établir entre eux une distinction toujours satisfaisante. Lorsqu'on se trouve, notamment, en présence de conceptions théologiques ou archéologiques propres à J ou à E, cette distinction peut se faire avec assez de probabilité ; ainsi, par exemple, le tabernacle placé « hors du camp » ([No 11:16 17,24,30](#)), les songes et les visions comme moyens de révélations divines ([No 12](#)) et l'accent mis sur l'élément prophétique de l'histoire d'Israël constituent des traits

si caractéristiques de E qu'on n'éprouve pas d'hésitation à lui attribuer [le ch. 12](#). --Les parties qu'on peut rapporter à J sont, entre autres : [No 10:29,32 11:4-15,18-24 31-35 22:22-35](#) à E : [No 11:16,17,24-30 12:1-15 20:14-21 21:21-24](#), et la plus grande partie de l'histoire de Balaam. C'est cette péricope (ch. 22-24) qui offre un des meilleurs échantillons de l'art avec lequel le rédacteur qui a combiné J et E (Rje) a su faire, des sources employées. par lui, un récit d'un très haut intérêt, bien qu'il n'ait pas atteint à une parfaite homogénéité (A.R.S. Kennedy, Comment, sur Lév. -Nomb., p. 18). Ce Rje a su, là où cela était nécessaire, harmoniser ses sources, par exemple dans [No 23:27,29](#), et parfois, comme dans [No 24:11,24](#), ajouter un développement de sa composition auquel la critique s'accorde à attribuer une date postérieure à celle de JE.

Dans JE, on trouve divers récits rentrant dans les catégories suivantes :

(a) des traditions ou légendes étymologiques, concernant certains noms de lieux auxquels on rattachait une histoire qui les expliquait (voir par [ex., ch. 11](#), les noms de Tabeéra et de Kibrôth-Hattaavâ ; [No 20:11-13](#), le nom de Meribath-Kadès, etc.) ;

(b) des légendes cultuelles étiologiques, par lesquelles la tradition explique, sous la forme d'une narration historique, la raison d'être d'une institution ou d'un usage de culte ; voir par ex., [No 21:4-9](#), l'histoire du serpent d'airain, par laquelle on expliquait et justifiait la présence, dans le temple de Jérusalem, de cette image d'un serpent d'airain, qui fut détruite sous Ézéchias (2Ro 18:4) ; le récit étiologique, dans le cas présent, expliquerait un symbole qui serait venu d'une origine étrangère au culte de Yahvé et qui, plus tard, aurait pris une signification nouvelle dans la religion populaire d'Israël (voir G.B. Gray, Comment, on Numbers, p. 275 ; Gressmann, Die Anfoenge Israels, pp. 10-13).

2.

A côté des emprunts faits à JE, il faut indiquer l'apport considérable du document sacerdotal P dans Nombres. Cet apport se présente sous la forme d'éléments narratifs d'une part, et d'éléments législatifs de l'autre. On retrouve ici, comme dans Ex., la combinaison de récits et de lois, les mêmes méthodes de composition et les mêmes caractères de rédaction.

(a) Les éléments narratifs, dans P, paraissent être d'une historicité moins certaine que ceux de JE, car ils appartiennent à une époque tardive et dénotent l'influence du milieu sacerdotal dans lequel ils ont pris naissance. Ainsi l'histoire de la révolte de Koré (qui se trouve actuellement mêlée à celle de Dathan et d'Abiram, dans ch. 16 : voir plus loin) reflète les souvenirs de luttes sur le terrain hiérarchique, qui se seraient produites à l'époque postexilique ; on pourrait en dire autant de [No 25:10,13](#), qui établirait les privilèges conférés aux descendants de Tsadok, pour l'exercice du sacerdoce. Voir

encore les ch. 17 et 18, qui fournissent un exemple remarquable de la façon dont P rattache au récit d'un fait (la verge d'Aaron fleurissant et confirmant la suprématie de sa tribu sur les autres) un ensemble d'institutions légales qui en aurait été la conséquence : la fixation des revenus et des fonctions des prêtres et lévites (Baentsch, ouvr. cit., p. LXIX).

Enfin, tel récit de P, comme celui de la guerre d'extermination contre Madian (ch. 31, appartenant sans doute à la couche secondaire, P 8), ne présente aucun des caractères propres à la narration d'un fait vraiment historique. Point de données sur le lieu de la bataille, ni sur les conditions de la campagne, mais, par contre, une énumération détaillée du butin conquis, et une grande importance attachée, d'un côté, à la purification rituelle d'une partie de ce butin, et de l'autre au prélèvement fait sur lui en faveur de Yahvé et des Lévites. Par des exagérations de chiffres, par l'in vraisemblance du fait que 12.000 Israélites (mille hommes par tribu) exterminent tous les Madianites mâles, sans perdre eux-mêmes un seul homme (verset 49... et cependant, après cela, les Madianites ont continué leur existence nationale, comme le prouvent les luttes du temps des [Juges, ch. 7 et 8](#)), on se rend compte qu'on est en dehors des conditions ordinaires de l'histoire, bien qu'à la base même du récit il ait pu y avoir certains éléments d'une tradition reposant sur un fond de réalité historique qu'il est actuellement impossible de déterminer. --Avec ce ch. 31, Gray observe très justement (ouvr. cit., p. 418) qu'on est ici en présence d'un exemple de ce genre littéraire que les Juifs appellent Midrasch, sorte de tractation d'un thème ou d'une pensée fournis par le texte sacré et dont l'imagination s'applique à donner un développement soit didactique, soit édifiant. Peut-être aussi, comme le supposent plusieurs commentateurs, le récit avait-il pour but d'appuyer par un exemple se rapportant à l'époque mosaïque la règle qui exigeait (depuis l'époque de David, [1Sa 30:24](#)) le partage équitable du butin entre les combattants et ceux qui n'avaient pas pu prendre part au combat.

(b) Les éléments légaux sont largement représentés dans No et renferment des prescriptions sur des sujets très divers, parmi lesquels il faut relever ici : la loi dite des « eaux de jalousie », concernant une épreuve, sorte de jugement de Dieu, que l'on imposait à la femme soupçonnée d'adultère ([No 5](#)) ; la loi sur le naziréat ([No 6](#)) ; celle sur l'eau de purification préparée avec les cendres de la vache rousse et destinée à laver celui qui avait contracté une souillure involontaire ([No 19](#)) ; les temps fixés pour les sacrifices et fêtes religieuses ([No 28 et No 29](#)) ; la loi sur les vœux ([No 30](#)). Pour bon nombre de ces lois de l'ordre rituel, on a observé que, dans Nomb., « les modifications introduites dans le rituel représentent surtout des sacrifices plus nombreux et des revenus plus considérables attribués aux prêtres ; elles correspondent, en partie, à des modifications qui se seraient produites à une époque plus récente, dans la pratique du culte ; et d'autres ne seraient même que l'énoncé de théories émises par les Scribes, plutôt que celui d'une réalité pratique tangible » (G.F. Moore, art. Nombres, dans EB, col.

3449). Parmi ces lois, il en est qui ont pour nous un intérêt archéologique très réel, car elles reflètent des croyances et des pratiques qui devaient remonter à une antiquité assez reculée, mais qui ont été introduites dans la pratique d'époques plus récentes par les auteurs des lois contenues dans P, après avoir été dépouillées plus ou moins complètement de leur signification primitive, ainsi : au ch. 5, l'épreuve des « eaux de jalousie » ; et au ch. 6, la loi réglant le voeu de naziréat.

La majeure partie de No est constituée par des emprunts faits à Ps (g =Geschichte, histoire), partie fondamentale du document P, sorte d'histoire des institutions religieuses d'Israël contenant des éléments narratifs et législatifs. Mais on retrouve aussi, dans le livre, des fragments empruntés à une couche plus récente de P et qu'on a l'habitude d'appeler P et suivant (s =secondaire), couche reconnaissable à divers indices assez caractéristiques et qui, elle aussi, renferme des récits et des groupes de lois. Si Pg a dû être composé vers 500 av. J. -C, P et suivant l'aurait été vers 250, puisqu'il renferme des éléments qui sont postérieurs à la version des LXX Enfin on retrouve encore, mais en petit nombre, des fragments isolés qui ont été empruntés à P h (h =Heiligkeit, sainteté), c'est-à-dire à ce Code de Sainteté dont la majeure partie est actuellement concentrée dans [Le 17](#) à [Le 26](#). Les éléments de P h, dans Nomb., se trouvent à [No 15:37-41 33:52](#) et suivant, et peut-être aussi [No 10:9](#) et suivant.

Comment le ou les compilateurs de nos documents JE et P ont-ils accompli leur travail ? Ils ont, comme ailleurs, employé deux méthodes :

(a) Celle qui consistait à juxtaposer simplement les emprunts faits à JE et à P ; ainsi, dans [No 20:14,21](#), le fragment de JE est suivi, dans v. 22-29, d'un morceau emprunté à P ; dans les deux, c'est le récit parallèle du départ de Kadès et de la reprise du voyage des tribus en direction de Moab et du Jourdain,

(b) La deuxième méthode consistait dans la combinaison plus ou moins étroite des documents à utiliser ; voir, par exemple, le récit de l'envoi des espions ([No 13 - No 14](#)) et le [No 16](#) qui raconte les révoltes distinctes de Koré et de Dathan et Abiram. Pour montrer le caractère composite de bon nombre des récits de Nomb., il convient d'étudier ici les deux narrations suivantes, choisies parmi les autres.

Chap. 13-14. Le récit de la mission des 12 espions envoyés en Canaan pour explorer le pays promis aux tribus a un but assez déterminé, qui est de répondre à la question suivante : pourquoi, après avoir été si miraculeusement libéré de la servitude en Egypte, Israël a-t-il dû errer si longtemps dans le désert, avant de pouvoir entrer en Canaan ? Les 2 chap, montrent, dans ce fait, un châtement qui fut appliqué à Israël pour le punir d'un manque de foi et d'une explosion de murmures contre son Dieu. --Une lecture, même

superficielle, de ces chap., révèle des variantes et contradictions qui ont mis depuis longtemps la critique en présence de deux et même de trois traditions d'un même fait ; les deux courants JE et P se retrouvent ici combinés, comme ailleurs, en un récit unique. On constate en effet que :

1° Le point d'où partent les espions est différent : au verset 3, c'est le désert de Paran (P) et, au verset 26 (JE), Kadès.

2° Le point extrême de l'exploration est, dans v. 22, 24, Hébron et son voisinage (JE), tandis que P (verset 2 et v. 17) dit que les espions poussèrent jusqu'à l'extrême nord du pays de Canaan.

3° Les résultats de l'exploration sont différents : dans JE, les espions rapportent que le pays est très fertile, mais que, vu la présence de populations géantes et de villes très fortes, il sera impossible de le conquérir ([No 13:27,31,33](#)). tandis que P, au verset 32, dit que ce pays « dévore ses habitants », c'est-à-dire qu'il est stérile.

4° Enfin, l'un des récits (P) montre Josué et Caleb exemptés, à cause de leur fidélité, du châtement qui va frapper Israël ([No 14:30-38](#)), tandis que dans JE ([No 13:30 14:24](#)) Caleb est seul mentionné comme ne s'étant pas rallié à l'avis défavorable de la majorité des espions et, en récompense de sa conduite, comme devant échapper au châtement. --Les critiques ont pu, sur la base de ces indices, reconstituer la trame des deux principaux récits et attribuer à JE les passages suivants : [No 13:17-20,22-24,26](#) (depuis Kadès), v. 27 - 31, 32b, 33 [No 14:1,3,4,8,25,31,32,39-45](#) et à P les groupes de versets suivants : [No 13:1-17,21,25-26](#) (jusqu'à Paran), v. 32a [No 14:1,2,5,7,10,26-30,33-38](#) Les versets 11-24 du ch. 14 appartiendraient à une couche postérieure de JE.

Les deux narrations de J et de E ne devaient pas, sous leur forme primitive distincte, présenter des variantes bien sensibles. Quant à celle de P, elle devait différer d'une façon plus marquée, mais le Rédacteur qui a combiné JE et P ne s'est pas astreint à résoudre à tout prix les divergences qui existent entre eux.

--La reconstitution des deux grands courants narratifs JE et P est donnée par G.B. Gray (ouvr. cit., p. 130s) sous la forme graphique très claire et concluante de deux colonnes de textes parallèles.

Chap. 16-18. Ils forment un ensemble au point de vue du but poursuivi par les rédacteurs.

En effet, [No 16](#), partant du récit de la double révolte de Koré dirigée contre les prérogatives attribuées à la tribu de Lévi, et de celle de Dathan et d'Abiram contre l'autorité civile de Moïse, a pour aboutissement :

1° [No 17](#) qui, sous le symbole de la verge d'Aaron qui fleurit, fait éclater et confirme aux yeux de tous le privilège accordé à la tribu de Lévi ; et

2° [No 18](#) qui établit nettement les fonctions et revenus assignés aux membres de cette tribu.

Dans [No 16](#), on constate facilement les indices d'une pluralité de récits distincts qui, à un moment donné, ont été réunis et combinés en une seule narration. On voit, d'abord, que trois causes différentes de révolte sont mentionnées :

(a) l'autorité civile exercée par Moïse ;

(b) le mécontentement suscité par les privilèges accordés à la tribu de Lévi.

(c) la protestation élevée par une certaine partie de cette tribu contre le monopole sacerdotal de la famille d'Aaron. Ces trois causes de révolte apparaissent distinctes les unes des autres, dans les récits groupés d'une part autour du nom de Koré, et, d'autre part, autour de ceux de Dathan et d'Abiram. En outre, les différents noms, dans la rédaction actuelle du ch. 16, ne se présentent réunis qu'aux v. 1, 24, 27, où il est probable qu'ils ne furent groupés qu'à une époque postérieure, et ceci afin d'harmoniser les diverses couches de récits que l'on faisait rentrer dans cette rédaction unique. --De plus, certains passages font allusion à tels des noms mentionnés au ch. 16 et semblent ignorer les autres ; c'est ainsi que [No 27:3](#) ne rappelle que la révolte de Koré, tandis que De 11:6 paraît n'avoir connu que celle de Dathan et d'Abiram, et que [Ps 106:17](#) et suivant ne fait mention que du châtement infligé à ces derniers, ce qui paraît indiquer qu'il ne confondait pas leur histoire avec celle de Koré. --Enfin, la diversité des récits entrés dans la combinaison du ch. 16 actuel ressort aussi du fait que le châtement qui frappe Koré ne se produit pas au même moment et sous la même forme que celui dont furent frappés Dathan et Abiram ; pour le premier et sa bande, ce fut un tremblement de terre qui fendit le sol, lequel les engloutit vivants, tandis que les autres furent soumis à l'épreuve des brasiers enflammés et périrent dans un incendie.

Partant de ces diverses données, on est mis en présence :

1° au verset 1a, d'un personnage nommé Koré dont l'ascendance remonte à Lévi et qui, au verset 2, est accompagné de 250 chefs du peuple, laïques, qui protestent avec lui contre l'autorité exclusive de Moïse et qui, prétendent que, « toute l'assemblée étant sainte », les privilèges de la tribu de Lévi sont injustifiés ;

2° au verset 1b, de trois Rubénites, Dathan, Abiram et On (qui n'apparaît plus dans la suite), qui articulent des griefs contre Moïse, l'accusant de n'avoir pas tenu ses promesses et de les avoir emmenés périr au désert ;

3° à côté de ce double courant de récits, on retrouve les éléments d'une troisième couche où Koré apparaît comme membre et porte-parole de la tribu de Lévi, pour protester contre les droits exclusifs à la prêtrise que s'arroge la maison d'Aaron ; ce sont donc ici des Lévites qui interviennent pour contester les prérogatives sacerdotales de cette maison d'Aaron, tandis que, dans les premiers récits, il semble que Koré et ses partisans s'insurgent contre les privilèges conférés à la tribu de Lévi dans son ensemble

On est généralement d'accord pour reconnaître que :

(a) Le premier récit appartient à Pi ! et que sa suite naturelle est constituée par les ch. 17 et 18, entièrement empruntés à cette même source.

(b) Le récit relatif à Dathan et à Abiram (personnages appartenant à cette tribu de Ruben qui avait jadis possédé la primauté sur les autres) présente nettement les caractères propres à JE.

(c) Enfin, les adjonctions qui introduisent dans l'ensemble de la narration la protestation élevée contre les prétentions sacerdotales de la maison d'Aaron (adjonctions que Gray caractérise par les mots : « une végétation parasite qui a poussé sur la combinaison des deux récits originaux », ouvr. cit., p. 188) proviennent de la couche secondaire du document P, c'est-à-dire de P et suivant. Elles doivent refléter des luttes qui se seraient produites entre prêtres et lévites, mais que l'on ne peut pas préciser exactement ; Kennedy y voit (ouvr. cit., p. 279) l'écho des protestations qui, à une époque tardive, auraient été élevées par les anciens prêtres des hauts-lieux, dépossédés de leurs droits sacerdotaux au profit de la prêtrise jérusalémite. Il donne la répartition suivante du texte du ch. 16 entre ces trois couches de récits :

De JE (histoire de Dathan et d'Abiram) : v. 1b, 2a, 12-10,25,26,27b-32a, 33,34

De Ps (1re couche de l'histoire de Koré) : v. 1a (en partie), v. 26, 7,18, 24,27 - 35 - 41, 50.

De P et suivant (adjonctions à l'histoire de Koré) : v. 1a (en partie), v. 8 - 11, 16 - 17, 36, 40.

Les parties poétiques du livre des Nombres.

Le texte renferme ce que la tradition nationale, reproduite sous des formes diverses par deux ou trois documents d'origine et d'âge différents, a pu savoir de la période durant laquelle les tribus vécurent au désert et se préparèrent à faire la conquête de Canaan.

Ces traditions, au cours des siècles, se transmettent, soit par voie orale (et c'est à propos de celles-ci qu'il convient d'admettre les plus grandes possibilités de déformation), soit peut-être encore sous la forme de rédactions partielles (voir ce qui a été dit de [No 33](#)), soit aussi sous celle de poèmes dont on verra plus loin que l'un d'entre eux, au moins, célébrait les victoires remportées par Yahvé sur les ennemis de son peuple. (voir [No 21:14](#), « le Livre des Guerres de Yahvé ») Un des éléments les plus intéressants de Nomb., et spécialement de JE où ils sont le plus largement représentés, ce sont les fragments poétiques qu'on y rencontre. Nous ne ferons qu'énumérer brièvement ici :

1° La « bénédiction sacerdotale » de [No 6:24,26](#), actuellement insérée dans P, et qui doit avoir été tirée de quelque hymne préexilique : elle se fait remarquer par sa structure pleine d'art ; on y discerne une gradation très marquée, chaque verset étant composé de deux hémistiches dont le deuxième renferme un mot de moins que le premier ; la pensée elle-même s'élève de la demande de bénédiction matérielle, v. 24, à celle de la Paix, terme qui implique toutes les grâces temporelles et spirituelles du verset 26 (voir Kautzsch, Die heil. Schrift des A.T., 3 e éd., p. 194, et les commentaires).

2° [No 10:35](#) et suivant, la formule de souhait qu'on prononçait lorsque l'arche quittait un lieu ou se fixait dans un autre. L'arche étant la forme visible de la présence divine, ces paroles s'adressaient à Dieu même, dont on souhaitait le triomphe sur ses ennemis. Elle a un cachet d'antiquité très réel et il est possible qu'elle ait été empruntée à ce « Livre des Guerres de Yahvé » dont provient le fragment suivant.

3° [No 21:14](#) et suivant, citation d'un poème plus ancien que E, dans lequel il est inséré ici, et tirée d'un « Livre des Guerres de Yahvé », recueil qui devait contenir des chants populaires célébrant les victoires d'Israël sur les Cananéens et autres ennemis. Il est possible que ce petit poème célébrait les conquêtes d'Israël en Moab.

4° [No 21:17,18](#), le « chant du puits », échantillon d'un genre de poésie populaire dont il existe un petit nombre d'exemples dans l'A. T. (voir [Esa 5:1 27:2](#)- et suivant). Ce bref poème, composé sans doute à l'occasion de l'ouverture d'un puits et en vue d'une cérémonie d'inauguration, célèbre l'intervention bienfaisante des « princes et chefs » qui ont assuré à leur clan l'usage de ce puits.

5° [No 21:27-30](#). On trouve ici, attribué aux môcheîlm (litt., « faiseurs de sentences », mot qu'on a aussi traduit par « chanteurs de ballades »), un poème sur la nature duquel on a de la peine à s'accorder, car il présente de sérieuses difficultés d'interprétation. Les uns y voient l'oeuvre d'un poète amorrhéen chantant la victoire remportée par sa nation sur les Moabites ; les autres (et cette opinion paraît la plus probable) y reconnaissent l'oeuvre d'un poète hébreu, célébrant une victoire de son peuple sur Moab et exhortant, soit ses

contemporains à rebâtir les villes que les conquérants avaient détruites, soit (sous une forme ironique) les Moabites eux-mêmes à reconstruire les villes de leur territoire qui avaient été ravagées au cours de la guerre. --Ce petit poème se retrouve, avec quelques variantes et sans la mention de Sihon roi des Amorrhéens du verset 29, dans [Jer 48:45](#) et suivant. Quant à la date, on en a proposé plusieurs : d'après Causse (Les plus vieux chants de la Bible, Paris 1928, p. 60), il remonterait déjà au XII e ou au XI e siècle, et aurait été composé à l'occasion d'une guerre entre Ruben et Gad ; tandis que, d'après Stade, Basantsch, Kennedy, etc., le poème aurait été composé à l'époque où le roi d'Israël dirigea contre Moab (vers 887) les campagnes que rappelle la stèle de Méša, qui date des environs de 860 ; il faudrait alors considérer les mots du verset 29. : Sihon roi des Amorrhéens, comme étant une glose postérieure.

6° Les quatre petits poèmes de [No 23:7,10,18-24](#) [24:3-9,15-19](#) sont enchâssés dans l'ensemble narratif 22-24 qui raconte l'histoire de Balaam, et dont on a pu dire qu'il constitue « un des chefs-d'oeuvre de la littérature hébraïque » ; les poèmes eux-mêmes « représentent la poésie la plus artistique de tout l'A.T., poésie qui est à peine surpassée par celle des passages les plus brillants du livre de Job » (F.C. Burkitt, dans Comment. de Gore, p. 420). Reposant sur une tradition populaire plus ancienne qu'eux, mais certainement antérieurs à la date des textes narratifs de J et E dans lesquels ils se trouvent insérés, ces poèmes paraissent rappeler la période ancienne de la royauté, car il ne semble pas que la nation ait été alors divisée en deux royaumes ; tout Israël est encore réuni sous un même sceptre, certains traits y rappellent l'âge d'or de la royauté israélite : la nation y révèle le sentiment de sa force et de la certitude du secours et de la protection divine assurés au peuple de Yahvé, etc. Si l'on pouvait certifier que le passage [No 24:18](#) et suivant appartenait bien, dès l'origine, au 4 e de ces poèmes (verset 15,19), l'époque de David pourrait être indiquée comme ayant été celle de sa composition, parce que c'est ce roi qui soumit Edom au joug d'Israël. Mais des réserves assez sérieuses ont été faites à cet égard, et bien des critiques considèrent ces deux versets comme constituant plutôt la première des courtes prophéties concernant des peuples voisins d'Israël (Amalek, v. 20 ; les Kéniens, v. 21 et suivant ; Assur, v. 24), qui ont dû être ajoutées, à diverses époques, à la suite des ch. 22-24, et qui présentent un texte actuellement très altéré. Depuis quelques années, plusieurs critiques ont émis une opinion d'après laquelle ces quatre poèmes appartiendraient à une époque tardive, postexilique ; ils auraient le caractère de prophéties de portée eschatologique, ayant en vue les temps messianiques. Cette opinion, toutefois, paraît difficilement soutenable, et les raisons qu'on invoque en sa faveur ne sauraient contrebalancer celles qui parlent pour l'origine ancienne de ces poèmes. Il est d'ailleurs très possible que, à des époques tardives, des retouches et des traits nouveaux aient été introduits dans l'oeuvre des anciens poètes, supposition qui

expliquerait suffisamment la présence d'expressions et de vues propres aux époques récentes..

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -

www.topchretien.com

+ **ond 21** ▾

Versets relatifs

Exode 11

¹ L'Eternel dit à Moïse : « Je vais faire venir encore un fléau sur le pharaon et sur l'Egypte. Après cela, il vous laissera partir d'ici. Lorsqu'il vous laissera enfin partir, il vous chassera même d'ici.

² Dis au peuple de demander chacun à son voisin – et chacune à sa voisine – des objets en argent et en or. »

³ L'Eternel gagna la faveur des Egyptiens au peuple. Du reste, Moïse lui-même était un homme très important en Egypte aux yeux des serviteurs du pharaon et du peuple.

⁴ Moïse annonça : « Voici ce que dit l'Eternel : Vers le milieu de la nuit, je parcourrai l'Egypte

⁵ et tous les premiers-nés mourront en Egypte, depuis le fils aîné du pharaon qui siège sur son trône jusqu'au fils aîné de la servante qui travaille à la meule et jusqu'à tous les premiers-nés des animaux.

⁶ Il y aura dans toute l'Egypte de si grands cris qu'il n'y en a pas eu et qu'il n'y en aura plus de pareils.

⁷ En revanche, chez les Israélites, pas même un chien ne grognera, ni contre un homme ni contre un animal. Vous saurez ainsi quelle différence l'Eternel fait entre l'Egypte et Israël.

⁹ L'Eternel avait dit à Moïse : « Le pharaon ne vous écouterait pas afin que mes miracles soient nombreux en Egypte. »

¹⁰ Moïse et Aaron firent tous ces miracles devant le pharaon, et l'Eternel endurcit le cœur du pharaon et celui-ci ne laissa pas les Israélites partir de son pays.

Exode 16

¹ Toute l'assemblée des Israélites partit d'Elim, et ils arrivèrent au désert de Sin, qui est entre Elim et le Sinaï, le quinzième jour du deuxième mois après leur sortie d'Egypte.

² Toute l'assemblée des Israélites murmura contre Moïse et Aaron dans le désert.

³ Les Israélites leur dirent : « Pourquoi ne sommes-nous pas morts de la main de l'Eternel en Egypte, quand nous étions assis près des marmites de viande, quand nous mangions du pain à satiété ? Au contraire, vous nous avez conduits dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette assemblée. »

⁴ L'Eternel dit à Moïse : « Je vais faire pleuvoir du pain pour vous depuis le ciel. Le peuple sortira et en ramassera chaque jour la quantité nécessaire. Ainsi, je le mettrai à l'épreuve et je verrai s'il suivra, ou non, ma loi.

⁵ Le sixième jour, ils prépareront ce qu'ils auront apporté, c'est-à-dire le double de la portion ramassée chaque jour. »

⁶ Moïse et Aaron dirent à tous les Israélites : « Ce soir, vous reconnaîtrez que c'est l'Eternel qui vous a fait sortir d'Egypte.

⁷ Le matin, vous verrez la gloire de l'Eternel, parce qu'il a entendu vos murmures contre lui. Que sommes-nous, en effet, pour que vous murmuriez contre nous ? »

⁸ Moïse dit : « L'Eternel vous donnera ce soir de la viande à manger, et le matin du pain à satiété, parce qu'il a entendu les murmures que vous avez proférés contre lui. Que sommes-nous en effet ? Ce n'est pas contre nous que vous murmurez, c'est contre l'Eternel. »

⁹ Moïse dit à Aaron : « Dis à toute l'assemblée des Israélites : 'Approchez-vous devant l'Eternel, car il a entendu vos murmures.' »

¹⁰ Tandis qu'Aaron parlait à toute l'assemblée des Israélites, ils se tournèrent du côté du désert, et voici que la gloire de l'Eternel parut dans la nuée.

¹¹ L'Eternel s'adressa à Moïse :

¹² « J'ai entendu les murmures des Israélites. Dis-leur : 'Au coucher du soleil vous mangerez de la viande, et le matin vous vous rassasiez de pain. Ainsi vous reconnaîtrez que je suis l'Eternel, votre Dieu.' »

¹³ Le soir survinrent des cailles qui couvrirent le camp, et le matin il y eut une couche de rosée autour du camp.